Voter, " mode d'emploi " en image

Le matériel de vote



L'enveloppe de transmission aller-retour (grise)

- C'est par elle que le matériel de vote officiel vous parvient à domicile
- C'est aussi par elle que vous pourrez retourner votre vote

ATTENTION : lisez les explications ci-dessous au point A et B pour l'ouverture et la fermeture de l'enveloppe.



CARTE DE VOTE

CH - VD - CO

A remplir et à signer obligatoirement sous peine de nullité du vote

Date de naissance complète : 1 9

jour mois année

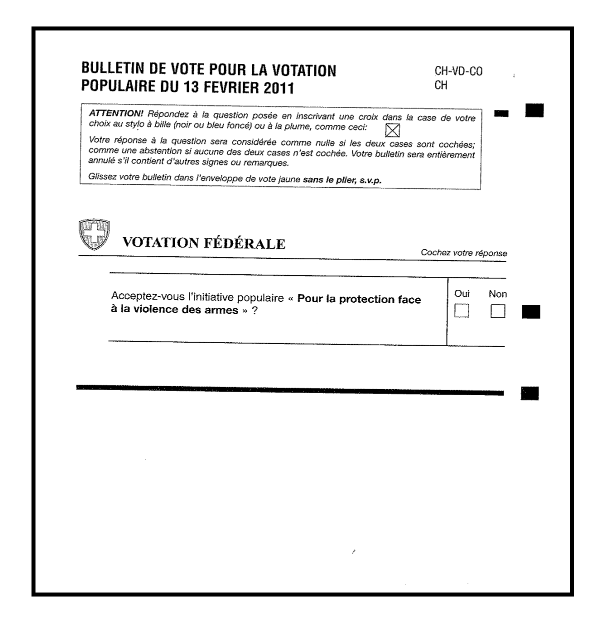
Signature

Code à barres : voir explications au verso

GREFFE MUNICIPAL
CASE POSTALE 92
1522 LUCENS

La carte de vote (à usage unique)

C'est le document qui atteste de votre qualité d'électeur.



BULLETIN DE VOTE POUR LA VOTATION POPULAIRE DU 13 FEVRIER 2011

CH-VD-CO
CH

ATTENTION! Répondez à la question posée en inscrivant une croix dans la case de votre choix au stylo à bille (noir ou bleu foncé) ou à la plume, comme ceci: ☒
Votre réponse à la question sera considérée comme nulle si les deux cases sont cochées; comme une abstention si aucune des deux cases n'est cochée. Votre bulletin sera entièrement annulé s'il contient d'autres signes ou remarques.
Glissez votre bulletin dans l'enveloppe de vote jaune ***sans le plier, s.v.p.***

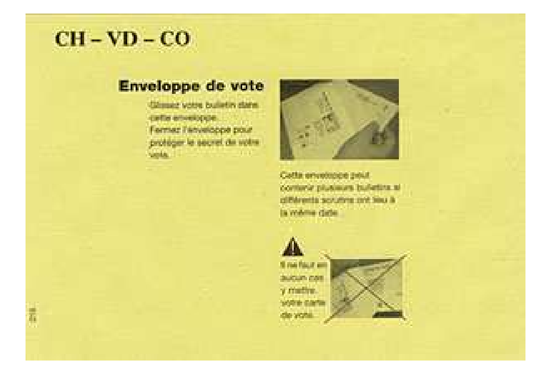
VOTATION FÉDÉRALE

Cochez votre réponse

	Oui	Non
Acceptez-vous l'initiative populaire « **Pour la protection face à la violence des armes** » ?	☐	☐

Le bulletin de vote ou le bulletin électoral

C'est le support sur lequel vous pouvez exprimer votre vote ou vos suffrages en cas d'élection.



L'enveloppe de vote jaune (unique)

Elle est destinée à contenir votre bulletin (ou vos bulletins si plusieurs opérations de vote ont lieu en même temps) et à protéger le secret de votre vote.

A la réception de votre matériel

Voter, mode d'emploi

Cette enveloppe contient le matériel de vote officiel. Pour voter, vous êtes libre :
de vous rendre au bureau de vote le dimanche matin: vérifiez l'horaire d'ouverture du bureau dans votre commune et prenez votre matériel avec vous.
de voter par correspondance : suivez ce mode d'emploi et respectez les délais de dépôt à la commune ou d'envoi par la poste – au plus tard le mardi par courrier B, le jeudi par courrier A. *Plus de détails sur www.vd.ch*

Lisez attentivement les instructions au dos de l'enveloppe de transmission avant de l'ouvrir.



A. ATTENTION :

Ne déchirez pas l'enveloppe.





B. Ouvrez l'enveloppe par la languette!
Ainsi, vous pourrez la réutiliser pour renvoyer votre vote à la commune.

1. Préparer la carte de vote



1.1. Prenez la carte de vote

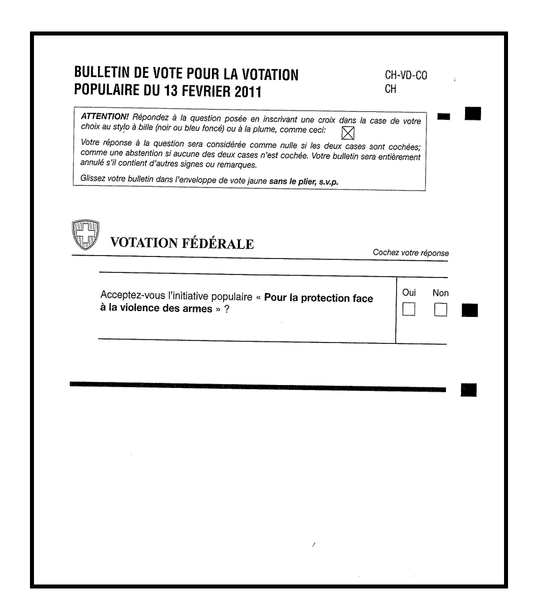
Détachez le volet de transmission (qui n'est plus utile) après avoir pris note des informations qui figurent au dos.



1.2. Inscrivez votre date de naissance complète (jour - mois - année).

Signez.

2. Voter



BULLETIN DE VOTE POUR LA VOTATION POPULAIRE DU 13 FEVRIER 2011

CH-VD-CO
CH

ATTENTION! Répondez à la question posée en inscrivant une croix dans la case de votre choix au stylo à bille (noir ou bleu foncé) ou à la plume, comme ceci: ☒

Votre réponse à la question sera considérée comme nulle si les deux cases sont cochées; comme une abstention si aucune des deux cases n'est cochée. Votre bulletin sera entièrement annulé s'il contient d'autres signes ou remarques.

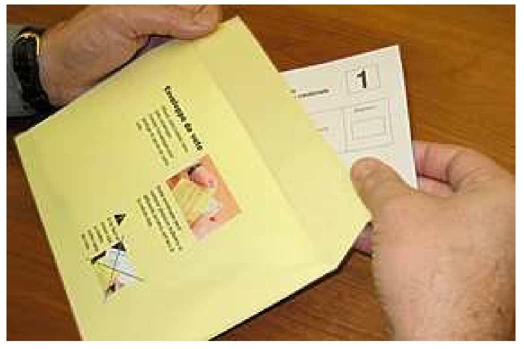
Glissez votre bulletin dans l'enveloppe de vote jaune ***sans le plier, s.v.p.***

VOTATION FÉDÉRALE

Cochez votre réponse

	Oui	Non
Acceptez-vous l'initiative populaire « **Pour la protection face à la violence des armes** » ?	☐	☐

2.1. Remplissez le bulletin de vote ou la liste électorale (pas plus d'un bulletin ou liste par scrutin).



2.2. Glissez le(s) bulletin(s) dans l'enveloppe de vote jaune.

Fermez l'enveloppe de vote jaune pour protéger le secret de votre vote.

3. Voter par correspondance ou au Bureau de vote

3.1. Voter par correspondance



3.1.1. Prenez l'enveloppe de transmission Glissez-y d'abord l'enveloppe de vote jaune puis la carte de vote qui doit se trouver devant (et en aucun cas dans l'enveloppe de vote faute de quoi votre vote sera annulé par le Bureau électoral).



3.1.2. Vérifiez l'adresse du Greffe dans la fenêtre de l'enveloppe.

3.1.3. Fermez l'enveloppe de transmission grise

Affranchissez l'enveloppe pour la poste si vous ne la déposez pas dans la boîte aux lettres communale.

Attention aux délais: si vous votez la dernière semaine, il faut poster votre enveloppe au plus tard:

- le mardi qui précède le scrutin par courrier B

ou

- le jeudi qui précède le scrutin par courrier A

3.2. Voter au bureau de vote

Le dimanche matin du scrutin exclusivement entre 9h00 et 11h00

Matériel à prendre avec soi :

- **La carte de vote** (indispensable)
- L'enveloppe de vote **jaune**
- Le(s) **bulletin(s) de vote ou électoral (aux)**

Vous pouvez obtenir du matériel de vote au Bureau de vote, mais vous devez vous munir de votre carte de vote sans quoi vous ne pourrez pas voter.

Envoi groupés :

Pour grouper les envois, par exemple d'une même famille, utilisez l'enveloppe de transmission grise ou une enveloppe neutre, à l'adresse du greffe de la commune dans laquelle vous glissez les enveloppes de transmission de chacun.

Attention : l'enveloppe de transmission doit contenir le même nombre d'enveloppes de vote jaunes que de cartes de vote. Dans le cas contraire, c'est tout le contenu de l'enveloppe de transmission qui sera annulé.